



*Formations CAP, BP, BAC PRO et BTS*

## **Métiers de la vigne et du vin**

Sur le site de La Brie, le CFAA 24 vous propose plusieurs formations en fonction de votre âge et de votre orientation professionnelle. Ces formations sont toutes rémunérées et en alternance, avec un temps en entreprise et un temps au CFAA 24 pour l'enseignement théorique et pratique.

- + 2 ou 3 ans de formation rémunérée et gratuite
- + Un établissement à taille humaine (taille des groupes facilitant le suivi pendant les cours)
- + Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- + Formation aux CACES 1,8,9
- + Formation au Certiphyto applicateur ou décideur
- + Une adaptation des parcours en fonction des tests de positionnement
- + Un suivi personnalisé (bilan individuel semestriel, référent pédagogique...)
- + Valorisation des périodes en entreprise

| Au programme                     | Temps de formation                              | Métiers et activités   |
|----------------------------------|---|--|
| <b>CAPa MA option viti</b>       | 12 semaines en CFA<br>40 semaines en entreprise | <b>Agent viticole</b> : Ses activités sont liées aux travaux de la vigne : la taille, le relevage, le palissage, ébourgeonnage, l'épamprage, et l'effeuillage  |
| <b>BAC PRO vigne et vin</b>      | 18 semaines en CFA<br>34 semaines en entreprise | <b>Agent de chai, caviste</b> : Il réceptionne la vendange, assure le suivi et le contrôle des fermentations. Il effectue les opérations nécessaires à l'élevage du vin, au conditionnement du vin, et à l'entretien du matériel et de la cave.  |
| <b>BP agro-équipement</b>        | 18 semaines en CFA<br>34 semaines en entreprise | <b>Agent tractoriste</b> : Il réalise les travaux mécanisés comme le travail du sol (labour, désherbage), les traitements phytosanitaires, et le rognage. Il est responsable de la réparation et de la maintenance des engins.   |
| <b>BTS viticulture oenologie</b> | 20 semaines en CFA<br>32 semaines en entreprise | <b>Chef de culture, Maître de chai</b> : Ils ont une fonction de gestion, d'organisation des travaux et d'encadrement de personnel. Le premier intervient dans la conduite de la vigne. Le second assure le suivi de la vinification jusqu'à la mise en bouteille et le vieillissement du vin. |

## Poursuite d'étude possible après le CFA

|                 |                             |   |
|-----------------|-----------------------------|---|
| <b>POST BTS</b> | Diplôme national d'œnologie | <b>Œnologue</b> : Il optimise l'ensemble des étapes, de la vinification au conditionnement des vins, en pratiquant un suivi par analyses et dégustations. |
|-----------------|-----------------------------|---|

## Une formation gratuite et rémunérée par l'entreprise

| Rémunération*  | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année |
|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| De 16 à 18 ans | <b>25%</b> (374,62€)   | <b>37%</b> (554,44€)   | <b>53%</b> (794,20€)   |
| De 18 à 21 ans | <b>41%</b> (614,38€)   | <b>49%</b> (734,26€)   | <b>65%</b> (974,02€)   |
| Plus de 21 ans | <b>53%</b> (794,20€)   | <b>61%</b> (914,08€)   | <b>78%</b> (1168,83€)  |

\* sur le taux du SMIC de l'année 2018 et pour le département de la Dordogne.

## Aides financières pour le jeune

- Des aides financières ponctuelles pour le jeune (allocation de rentrée, le fonds social des apprentis)
- Aide au premier équipement professionnel
- Aide au financement du permis B
- Des aides financières pour l'hébergement, la restauration, le transport
- Aide aux transports : de 50€ à 360€ par an en fonction de la distance entre l'entreprise et le CFA
- Tarifs hébergement hors BTS par semaine aide déduite : 37,24€
- Tarifs hébergement BTS par semaine aide déduite : 45,85€
- Tarifs restauration par semaine aide déduite : 14,05€
- Aides financières pour les apprentis en situation de handicap

## Aides financières pour des entreprises du secteur privé :

- de 1600€ à 8000€ d'aides en fonction de la taille de l'entreprise et de l'âge de l'apprenti, exonération des cotisations patronales et salariales (hors accident du travail et maladie professionnelle)
- des aides supplémentaires pour la formation d'apprentis en situation de handicap
- Pour toutes informations complémentaires, le CFAA 24 peut apporter son expertise avec une étude personnalisée sur la faisabilité du projet.

## Qui peut s'inscrire ?

Toutes personnes ayant entre 16 et 30 ans (ou 15 ans pour les sortants de 3<sup>ème</sup>). Conditions d'admission par niveaux de formation :

|                |  |
|----------------|--|
| <b>CAP</b>     | Sortant de 3 <sup>ème</sup> ou âgé de 16 ans   |
| <b>BP</b>      | Justifier d'une scolarité d'un niveau seconde ou titulaire d'un CAP ou 3 ans d'expérience dans le domaine. |
| <b>BAC PRO</b> | Sortant de 3 <sup>ème</sup> ou 2 <sup>de</sup>   |
| <b>BTS</b>     | Sortant de Bac ou Bac Pro  |

- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou pour un contrat de professionnalisation.
- L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise
- **Prenez contact avec le CFAA24 pour recevoir une aide dans cette recherche.**

## les entreprises qui recrutent :

- Les entreprises viticoles
- Les caves coopératives
- Les groupements d'employeurs

Établissement public de Dordogne



Informations et inscriptions :

☎ 05.53.58.33.91

🌐 www.perigord.educagri.fr

